

Index hommes / femmes dans le groupe Sodiaal

L'Index de l'égalité a été conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

Conformément à la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, Sodiaal publie son index égalité hommes – femmes. Cet index correspond à l'addition du nombre de points obtenus pour chacun des 5 indicateurs¹ suivant :

1. l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents ;
2. l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire ne correspondant pas à des promotions entre les femmes et les hommes ;
3. l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
4. le pourcentage de salarié(e)s ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité/congé d'adoption, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris ;
5. le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (C. trav., art. D. 1142-2 nouveau).

Pour les sociétés de moins de 251 salariés, les indicateurs 2 et 3 sont regroupés en un seul indicateur.

Société	Note globale /100
Entremont Alliance	77
Candia	93
Sodiaal Union	92
Les Fromageries Occitanes	88
Euroserum	87
Sodiaal International	61
Nutribio	94
Boncolac	94
Monts & Terroirs	78
Bonilait Protéines	Non calculable ²
Nutri'Babig	85,88
Boncolac Traiteur	98,82
Renard Gillard SAS	98,82
Entremont Synergies	87,06
Les Fromageries de Blâmont SAS	Non calculable
Boncolac pâtisserie	88,24

¹ Indicateurs obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés

² En raison d'un effectif pris en compte inférieur à 40% de l'effectif global de l'entreprise.

